



**ARRETE MUNICIPAL : N°17/2026**  
**Portant délégation de fonction à M. DAMM François, chargé des :**  
**Travaux / bâtiments communaux / cimetière / chambre funéraire**

Le maire de la commune de FRANCALTROFF,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

**Vu** la délibération 15/2026 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. DAMM François en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire en date du 20 mars 2026,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire,

**ARRETE**

**Article 1er** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à M. DAMM François, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour assurer :

**1. Travaux communaux**

- Suivi des chantiers liés aux travaux communaux (voirie, bâtiments, aménagements divers)
- Coordination des interventions des entreprises, prestataires et services techniques
- Participation à la définition des besoins en travaux (rénovation, entretien, nouveaux projets)

**2. Bâtiments communaux**

- Surveillance du bon état général des bâtiments communaux (mairie, écoles, salle des fêtes, équipements sportifs, etc.)
- Organisation et suivi des opérations d'entretien, de maintenance et de rénovation
- Planification des interventions techniques nécessaires à la pérennité du patrimoine
- Suivi des contrôles réglementaires obligatoires et périodiques (sécurité incendie, accessibilité, installations électriques, gaz, etc.)
- Mise en conformité des équipements en lien avec la réglementation en vigueur

**3. Gestion du cimetière**

- Organisation et suivi de l'entretien du cimetière (propreté, espaces verts, allées, équipements)
- Gestion des déchets spécifiques (fleurs, ornements, matériaux) dans le respect des règles environnementales
- Veille au respect du règlement du cimetière
- Suivi des travaux d'aménagement ou d'extension si nécessaire
- Relation avec les administrés pour les questions liées aux concessions (en lien avec les services administratifs)

**4. Gestion de la chambre funéraire**

- Veille au maintien d'un niveau élevé de propreté, de dignité et de respect des lieux
- Suivi de l'entretien et du bon fonctionnement des équipements
- Gestion administrative des conventions d'utilisation avec les familles
- Coordination avec les opérateurs funéraires et les services concernés
- Garantie du respect des normes sanitaires et réglementaires

Flashez moi !



**Article 2 :** La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

*Pour le maire et par délégation*

*L'adjoint délégué chargé des travaux / bâtiments communaux / cimetière / chambre funéraire*

*Nom, Prénom*

**Article 3 :** Le Directeur général des services de la commune de Francaltroff est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

**Article 4 :** Conformément à l'Article R.421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Francaltroff le 07 avril 2026

Le Maire,

Daniel CUFER

